

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD758

présenté par
Mme Jourdan
-----**ARTICLE 6**

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« Ces plans pluriannuels auront notamment pour objectif de préciser le soutien de l'État à l'animation et la coordination des initiatives régionales œuvrant à la structuration de filières de légumineuses. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à soutenir les initiatives régionales de structuration de filières de légumineuses, dispositifs multi-acteurs innovants qui permettent aux acteurs de se coordonner et de gagner en efficacité dans le développement de la culture des légumineuses sur leur territoire.

La culture des légumineuses est un levier clé de la transition écologique du secteur agricole. Elle permet ainsi de réduire l'usage des engrais azotés, grâce à la capacité naturelle des légumineuses à fixer l'azote de l'air dans le sol. Cela permet donc de réduire l'apport en engrais azotés, et donc d'éviter les émissions de protoxyde d'azote (N₂O), gaz au pouvoir réchauffant 300 supérieur à celui du CO₂, et représentant la moitié des émissions du secteur agricole.